



# EXTRAIT

du registre des délibérations  
du Conseil Municipal  
de la Commune de SOLLIES PONT

VILLE DE SOLLIES PONT

Séance du jeudi 7 avril 2011

## NOMBRE DE MEMBRES

Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	32

Date de la convocation  
30 mars 2011

Date d'affichage  
31 mars 2011

Objet de la délibération  
*Pôle services techniques –  
Antenne administrative et  
comptable – Dotation  
d'équipement des territoires  
ruraux (DETR) 2011 – Création  
d'un pôle administratif et  
culturel.*

Vote pour à la majorité des voix  
exprimées

POUR : 26

CONTRE : 0

ABSTENTION : 6

(LUQUAND Jean-Pierre,  
AUTRAN Martine, BOUTIER Jean-Paul,  
LE TINNIER Nathalie, ROCHE François,  
MAESTRACCI Sylvie)

L'an deux mille onze, le sept avril deux mille onze, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la Présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

### Etaient présents :

GARRON André, MONTBARBON Sophie, COIQUAULT Jean-Pierre, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, RIGAUD Catherine, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, GOTTA Marie-Aurore, KASPERSKI Christophe, BOUBEKER Patrick, BOTA Yasmine, DROESCH Michel, BONIFAY Rose-Marie, LAUNAY Michel, BORELLI Huguette, GUERRUCCI Alberto, CHAUCHE Dalèl, DELGADO Alexandra, ROUX Jean-Paul, VALLE Evelyne, DESVILETTES Louis, TREQUATRINI Pascale, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, BOUTIER Jean-Paul, LE TINNIER Nathalie, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie, RIMBAUD Georges,

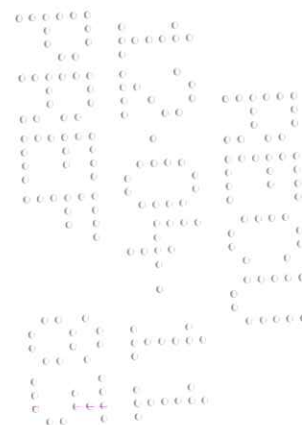
### Procurations :

FOREST Marie-Paule donne procuration à RIMBAUD Georges

### Absente :

CHASTAIGNET Elisabeth

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Yasmine BOTA est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents



## PREAMBULE

La commune de Sollies-Pont est éligible à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) qui résulte de la fusion de la dotation globale d'équipement (DGE) des communes et de la dotation de développement rural (DDR).

La commission départementale d'élus chargée de fixer les catégories prioritaires susceptibles de bénéficier d'une subvention de l'Etat au titre de la DETR s'est réunie en préfecture le vendredi 11 février 2011.

Elle a défini :

- Comme prioritaires en 2011, dix (10) catégories d'opérations dont : « les travaux de construction et de réhabilitation des mairies, des bâtiments communaux ... ».

- Un taux moyen de subvention de 30% par opération dans une fourchette allant de 20 à 60% du montant hors taxes.

Durant les exercices 2011, 2012, d'importants travaux vont être réalisés au château, afin de créer un pôle administratif et culturel qui sera opérationnel dans le courant 2013.

- La partie administrative regroupera les services actuellement situés avenue du 6<sup>ème</sup> RTS : bureau du maire, le cabinet du maire, les adjoints, la direction générale et le secrétariat, les services d'accueil au public (hôtesse d'accueil, état-civil, affaires générales, titres sécurisés), la direction des ressources humaines, la direction des finances, le service événementiel, la salle des mariages.

- La partie culturelle sera dédiée à l'accueil et à l'organisation de manifestations culturelles et festives (exposition, spectacle de toute nature, débats, etc...) avec la création d'une salle de conférence et plusieurs salles d'exposition, à usage polyvalent.

- Comme indiqué ci-dessus ce type d'investissement entre dans le champ des opérations éligibles à la DETR.

Le montant des travaux pour la création de ce pôle est estimé à 2 000 000€ HT (hors études).

Le montant annuel de dotation ne pouvant excéder 200 000 € par opération, il est proposé de solliciter une aide de 400 000 € représentant un taux de subvention de 20 %, répartie sur deux tranches fonctionnelles de 200 000 € chacune.

La première tranche sera présentée au titre de l'exercice 2011 et la seconde sur l'exercice suivant.

Le plan de financement prévisionnel pourrait s'établir comme suit :

- Etat (DETR) 400 000 € (20 %) répartis en 2 tranches :

1 <sup>ère</sup> tranche 2011	200 000 €
2 <sup>ème</sup> tranche 2012	200 000 €

- Autofinancement 1 600 000 €

TOTAL HT	2 000 000 €
T.V.A. (19.6%)	392 000 €
TOTAL TTC	2 392 000 €

\*\*\*\*\*

VU le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L 2334-32 à L 2334-39 et R 2334-22 à R 2334-31 excepté le R 2334-27,

VU la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 (art 179),

**CONSIDERANT** les termes de la circulaire NOR : COTB 1103607C de la direction générale des collectivités locales en date du 7 février 2011 relative à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) – Exercice 2011,

**CONSIDERANT** les termes de la circulaire en date du 7 mars 2011 de la direction de l'action territoriale de l'Etat de la préfecture du Var relative à la mise en œuvre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2011,



Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,  
Le conseil municipal,

**à main levée et à la majorité des membres présents et de ses représentants**

**ADOPTE** le projet de création du pôle administratif et culturel pour un montant HT de 2 000 000 €,

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel décrit ci-dessus,

**SOLLICITE** de l'Etat une subvention de 200 000€ pour la première tranche fonctionnelle au titre de la DETR pour l'exercice 2011,

**SOLLICITE** de l'Etat une subvention de 200 000€ pour la deuxième tranche fonctionnelle au titre de la DETR pour l'exercice 2012.

**DIT** que le dossier de demande de DETR sera constitué conformément aux préconisations de la circulaire du deuxième considérant.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Le maire,  
Docteur André GARRON

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
et publication ou notification du

14 AVR. 2011

